

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

() SECRET N° 70/B du 14/1/70

Portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU l'Ordonnance n°40/69 du 31 Décembre 1969, promulguant la Constitution de la République Populaire du Congo;

VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite Congolais;

Vu le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de Chancellerie.

D E C R E T E :

ARTICLE 1er : Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais :

AU GRADE D'OFFICIER :

Monsieur NGOUONIMBA-NCZARY, Président de la Cour Révolutionnaire de Justice

Maître MOUDILENO-MASSENGO Aloyse, Commissaire du Gouvernement à la Cour Révolutionnaire de Justice à Brazzaville

Maître MOUANGA-M'BILA, Commissaire du Gouvernement Adjoint à la Cour Révolutionnaire de Justice à Brazzaville

Monsieur MOUKOUKE Christophe, Vice-Président à la Cour Révolutionnaire de Justice

Maître ADOUKI Lambert, Président de la Commission d'Instruction à la Cour Révolutionnaire de Justice

Maître MOUBLE André, Juge Conseiller à la Cour Révolutionnaire de Justice à Brazzaville

AU GRADE CHEVALIER :

Adjt. OKYEMBA Ambroise, Juge à la Cour Révolutionnaire de Justice à Brazzaville

Monsieur MANANGA René, Juge à la Cour Révolutionnaire de Justice à Brazzaville

Monsieur M'BOSSA Jean-Estbien, Juge à la Cour Révolutionnaire de Justice à Brazzaville

Monsieur GANKAMA Norbert, Juge à la Cour Révolutionnaire de Justice à Brazzaville

Monsieur M'PION Bernard, Juge à la Cour Révolutionnaire de Justice à Brazzaville

Monsieur MANDELO Anselme, Juge à la Cour Révolutionnaire de Justice à Brazzaville

Monsieur OPANDET Gilbert, Juge à la Cour Révolutionnaire de Justice à Brazzaville

.../...

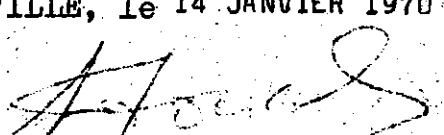
(2)

Monsieur OPONDET Albert, Juge à la Cour Révolutionnaire de Justice à Brazzaville
Monsieur DENGUET Alexandre, Juge à la Cour Révolutionnaire de Justice à Brazzaville
Monsieur GONDOU Louis, Juge à la Cour Révolutionnaire de Justice à Brazzaville
Monsieur IBOUANGA Jacob, Juge à la Cour Révolutionnaire de Justice à Brazzaville
Monsieur MACOSSO, Juge à la Cour Révolutionnaire de Justice à Brazzaville
Monsieur ABEGOUO, Juge à la Cour Révolutionnaire de Justice à Brazzaville
Monsieur ZOBİ Basile, Juge à la Cour Révolutionnaire de Justice à Brazzaville
Monsieur POATY Jean-Paul, Juge à la Cour Révolutionnaire de Justice à Brazzaville
Monsieur BENGOU Pierre, Juge à la Cour Révolutionnaire de Justice à Brazzaville
Monsieur K A Y A Marie-Daniel, Juge à la Cour Révolutionnaire de Justice à Brazzaville
Monsieur ONDONGO Nicolas, Juge à la Cour Révolutionnaire de Justice à Brazzaville
Monsieur OMBANZA Mathieu, Juge à la Cour Révolutionnaire de Justice à Brazzaville
Monsieur DOUTA Séraphin, Greffier en Chef à la Cour Révolutionnaire de Justice à Brazzaville
Monsieur OBVOURA Rigobert, Greffier Adt. à la Cour Révolutionnaire de Justice à Brazzaville
Monsieur MASSIMA Philippe, Garde Corps à la Cour Révolutionnaire de Justice à Brazzaville
Monsieur N'TSIASSILA Joseph, Garde Corps à la Cour Révolutionnaire de Justice à Brazzaville
Monsieur MALONGA Célestin, Garde Corps à la Cour Révolutionnaire de Justice à Brazzaville
Monsieur MOUNOUKOU Gabin, Secrétaire à la Cour Révolutionnaire de Justice à Brazzaville
Monsieur N'GUIMBI Théophile, Secrétaire à la Cour Révolutionnaire de Justice à Brazzaville

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret 59/277 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 14 JANVIER 1970


CHEF DE BATAILLON Marien N'GOUABI.-